



Traité Chvouot

Michna 8 - Chapitre 4

"מְשָׁבִיעַ אָנִי עֲלֵיכֶם אִם לֹא תָבֹאוּ וּתְעִידוּנִי,
שֶׁאָמַר אִישׁ פְּלוֹנִי לְתַן לִי מֵאֲתִים זֶז וְלֹא בָתֵן",
הָרִי אֵלֶּי פְטוּרִים,
שְׂאִין תִּיבִין [אֶלָּא] עַל תְּבִיעַת מְמוֹן כִּפְקָדוֹן.

Quelqu'un dit : « Je vous conjure de venir témoigner qu'un tel a promis de me donner 200 zouz et ne me les a pas remis » ; ils sont alors absous (de s'abstenir) ; car ils sont seulement coupables s'il s'agit d'une réclamation d'argent qui ressemble à un dépôt (et serait niée).



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions